Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Code du produit : E6203, E6204, E6205, E6211, E6213, E6212, E6224, E6206,

E6208, E6028, E6011, E6115, E6027, E6152, E6038, E6029, E6000, E6102, E6112, E6111, E6151, E6001, E6008, E6039, E6002, E6103, E6106, E6137, E6031, E6032, E6135, E6154, E6269, E6268, E6272, E6156, E6273, E6158, E6270, E6157,

E6160, E6161, E6278, E6279, E6050, E6282

No.-CAS 25213-02-9

Autres moyens d'identifica-

tion

: 18F1H, 18F1H1, 18F1H2, 18F1M, 18F1M6, 18F1M8, 18F4M, 18F5M, 23F1M, 25F08H, 25F08H1, 35R5U, 35R7U, 39P02U, 39R4U, 46B035, 46BG6HLU, 48BG9HL, 48N5, 48P9HL, 49B10HL, 49P024, 49P9HL, 51P9HL, 52N7, 52N10, 54BG6HL, 54N20, 55B035, 55B035A, 55B035S, 62NS8,

62NS8U

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Résine thermoplastique pour les applications d'extrusion, de

soufflage de film ou de moulage.

Utilisations déconseillées : Fabrication de dispositifs médicaux de classe II et III de la

FDA et stockage de matières radioactives. Ce produit ne doit

pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230 Téléfax

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : Ce produit est un polymère exempt de l'obligation d'enregis-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

trement imposée par la réglementation REACH conformément

à l'Article II, rubrique 9.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Le produit répandu peut présenter un risque de glissement important.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hex-1-ène polymérisé avec	25213-02-9	>= 99
l'éthylène		

Aucuns composants dangereux, ou alors en dessous des limites légales de divulgation

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025 1.6

du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- : Ne pas utiliser d'eau en jet.

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

naison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Eviter de soulever un nuage de poussières. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts,

fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

moyens de confinement appropriés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter de générer ou d'accumuler des poussières.

Éviter de respirer les poussières.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipe-

ment est mis à la terre.

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsqu'elles subissent des frictions lors des opé-

rations de transfert ou de mélange.

Se référer à NFPA 654, Norme pour la Prévention des Feux et des Explosions de Poussière lors de la Fabrication, de la Transformation, et de la Manipulation des Solides Combus-

tibles Particulaires, pour une manipulation sure.

Eviter la génération de chaleur pendant les opérations de

transfert.

Les déversements peuvent etre glissants.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Les réservoirs doivent être propres, secs et sans trace de

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière so-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

laire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.

Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Température de stockage:

Ambiante.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute den-

sité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Remarques

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Gants de protection contre les risques thermiques La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps

Quand il existe un risque d'éclaboussures ou durant le nettoyage des déversements accidentels, utiliser une combinaison résistante aux substances chimiques munie d'une capuche intégrée et des gants résistants aux substances chimiques. Sinon, utiliser un tablier et des gants à manchettes résistants aux substances chimiques.

Pour le nettoyage des déversements accidentels, utiliser des bottes résistantes aux substances chimiques et arrivant à la hauteur du genou.

Protection respiratoire

En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipe-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

ment de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Choisissez un filtre combiné adapté aux particules/gaz et vapeurs organiques [Type A/Type P, point d'ébullition > 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants

thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour ré-

sister à la chaleur).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : blanc, incolore, translucide

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

115 - 135 °C

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

: Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version 1.6

Date de révision: 13.02.2025

Numéro de la FDS: 800010033167

Date de dernière parution: 21.11.2024

Date d'impression 20.02.2025

rieure

Limite d'explosivité, infé- : Non applicable rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

> 300 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : > 300 °C

sition

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Non applicable

Viscosité, cinématique Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur Donnée non disponible (50,0 °C)

0,918 - 0,965 Densité relative

Méthode: ASTM D4052

Densité 0,918 - 0,965 g/cm3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes Non applicable

Taux d'évaporation Non applicable

Conductivité Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Tension superficielle : non déterminé

Poids moléculaire : > 25.000 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

L'accumulation de poussière peut créer un risque d'explosion.

La poussière peut s'enflammer du fait de l'électricité statique, d'une étincelle et de la chaleur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone. Substances organiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Pour la sensibilisation des voies respiratoires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Cancérogénicité

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Toxicité par aspiration

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pratiquement non toxique, LC/CE/IC 50 > 100 mg/l .

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de destruction de

l'ozone

: Remarques: Les données ne sont disponibles que pour cer-

tains composants.

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

Hex-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Les données ne sont disponibles que pour cer-

tains composants.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si poss

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Isoler tous les emballages pour les récupérer ou les éliminer

comme déchets.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

CDNI Convention relative à : NST 8911 matières premières de matières plastiques, non la gestion des déchets dans spécifié

estion des déchets dans spec

la navigation

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuseIATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Non applicable Type de bateau : Non applicable Nom du produit : Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Polymers Polyethylene Hexene Copolymer

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.11.2024

1.6 13.02.2025 800010033167 Date d'impression 20.02.2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR